

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D211118-03

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2021

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Joseph PERROUD (procuration à Sylvie ROUVIER), Maud SARMEO

Secrétaire de séance : Danielle JOLLAND, assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Aménagement – Avis sur la demande d'enregistrement au titre des ICPE d'une unité de méthanisation

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées,

Vu la demande d'enregistrement, déposée le 30 juin 2020 à la DDPP de la Drôme, par la SARL Mourrière Méthanisation

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 fixant les modalités de consultation du public dans le cadre de l'instruction de cette demande d'enregistrement,

Considérant que la méthanisation ou digestion anaérobie consiste en la transformation de matières organiques par des microorganismes en l'absence d'oxygène. Elle se déroule dans un ou plusieurs digesteurs (appelés aussi méthaniseurs). Elle donne lieu à un biogaz riche en méthane et à un résidu appelé digestat. Le biogaz possède un potentiel énergétique via le méthane qu'il contient et le digestat peut être utilisé comme fertilisant,

Considérant que depuis le mois de mai 2021, la société Mourrière Méthanisation, située sur la commune de Vaunaveys-La-Rochette, exploite une unité de méthanisation qui produira 12417 mètres cubes de digestats à épandre sur des surfaces agricoles à partir de 13 900 tonnes d'intrans divers,

Considérant que l'installation est répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et doit faire l'objet d'un enregistrement à ce titre,

Considérant que la commune de Montmeyran est concernée par l'épandage de digestats en provenance de cette unité de méthanisation et qu'à ce titre son conseil municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande d'enregistrement,

Considérant que cette installation présente l'avantage de produire une énergie à partir de déchets de l'agriculture qui, en retour, bénéficiera d'engrais azotés organiques à la place d'engrais chimiques dont la synthèse aurait nécessité de l'énergie,

Considérant que cette installation permettra une « relocalisation » du méthane consommé à Crest et Aouste

Considérant toutefois l'inquiétude sur le captage d'eau de surface des Tromparents de Beaumont-lès-Valence

Considérant toutefois l'inquiétude sur l'effet du digestat à long terme sur la vie microbienne du sol

Considérant toutefois l'incertitude sur la validité des éléments transmis dans le dossier en particulier sur les proportions d'intrants (41% prévus provenant de la porcherie Pommarel, celle-ci étant fermée actuellement)

Considérant toutefois l'inquiétude sur une possible perversion du système amenant à la production de biomasse dans le seul but de produire du biogaz à grande échelle dans une installation de grande taille,
Considérant toutefois la proximité des zones d'épandage avec des zones habitées,

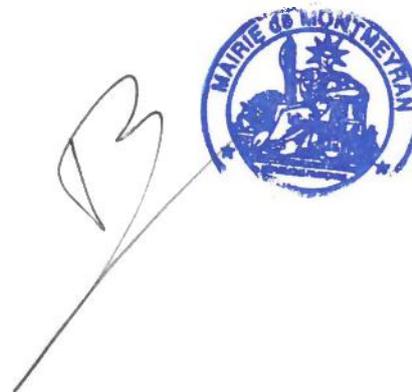
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis défavorable.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	1
Ayant voté contre	13
S'étant abstenu-e-s	8

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 22 novembre 2021

Le maire, Olivier ROCHAS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Olivier Rochas', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTMEYRAN' around the perimeter. The center of the stamp features a heraldic emblem, likely the coat of arms of the commune of Montmeyran.